

"Le fonctionnement optimal des services de secours et de l'aide médicale urgente sera garanti pour encore mieux protéger le citoyen, ses biens et son environnement. Les communes seront soutenues à cet effet.

Sur la base d'un planning raisonnable établi en concertation avec les organisations représentatives des pompiers, les fédérations et les autorités locales, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des mesures nécessaires à la réforme de la sécurité civile. Une étape importante sera l'octroi d'une personnalité juridique aux futures zones de secours. Une attention particulière sera également portée à l'optimisation des moyens disponibles notamment en précisant le rôle des différents services de secours dans le respect de l'autonomie locale. L'organisation de la Protection civile et son articulation avec les services d'incendie sera revue dans le sens d'une meilleure spécialisation de ses tâches.

Les conditions de travail et de formation des pompiers seront améliorées afin qu'elles soient adaptées aux besoins et aux risques de la profession.

Le rôle de pompier volontaire doit être valorisé dans notre société. Le statut des pompiers sera adapté de manière à assurer la sécurité juridique et répondre aux problèmes urgents rencontrés, notamment, la question du temps de travail et les fins de carrière.

Le Gouvernement orientera davantage son action sur l'aspect préventif des accidents et des incendies notamment via une sensibilisation accrue.

Le Gouvernement recherchera les moyens qui permettront un financement complémentaire des services de secours, par exemple, via les compagnies d'assurance.

Afin d'optimiser la gestion des appels de secours et l'envoi des moyens d'intervention (Police, Sécurité civile et Aide médicale urgente), le Gouvernement finalisera la mise en œuvre du projet 112 dans son ensemble : migration des centres 100, la fédéralisation des préposés, l'adaptation de l'effectif en vue de la prise en charge correcte des appels, la consolidation de l'agence 112, l'enregistrement et l'évaluation de l'aide médicale urgente.

Le Gouvernement précisera le mode de gestion et de financement de la SA Astrid. Pour ce faire, il s'appuiera sur l'audit réalisé en 2009 en vue de maintenir un niveau performant de communication pour l'ensemble de ses utilisateurs.

L'amélioration de la formation des secouristes-ambulanciers et de l'organisation des moyens d'interventions (ambulances, Paramedic Intervention Team, Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) sera poursuivie.

Le Gouvernement intensifiera sa lutte contre les violences commises à l'encontre des policiers, des membres des services de secours et des agents dépositaires de l'autorité ou de la force publique, et l'inscrira dans une approche globale."